

# Description de l'offre : Chargé de cours – Formation fonctionnelle « Conseiller en technoprévention »

---

## Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, pour dispenser, à tout membre (opérationnel et CaLog) de la police intégrée, de l'administration publique et tout autre personne ayant réussi un entretien de sélection organisé par les communes ou les zones de police et désignés pour exercer des missions de Conseiller en technoprévention, les modules suivants :

=> Module 1-Méthodologie globale de sécurisation (12h)

- A-Introduction
- B-Philosophie
- C-Aspects juridiques
- D-Eléments de législation
- H-Mesures de protection organisationnelles
- J-Mesures de protection architecturales et environnementales


**Grade minimum requis pour la fonction :** Inspecteur ou Calog (niveau B) à la police intégrée ou détenteur du CESS

## Conditions requises pour la fonction :

Le candidat doit être porteur du brevet de Conseiller en technoprévention (EDA 2132) et avoir au moins 3 ans d'expérience pratique en technoprévention

## Plus-value/atout :

- Etre titulaire du brevet formation fonctionnelle « mentor opérationnel » (EDA 4248)
- Etre titulaire du brevet formation continuée « Didactique de base pour chargés de cours » (EDA 1440)
- Disposer d'une expérience dans le domaine pédagogique

	<b>Appel à candidature CO</b>			
APPEV-GRH-P06-F06	Version : 02	Edition : 03-2023	Page 2/3	

## Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation des supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances en matière technoprévention

### Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

### Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

### Gestion du temps


- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

### Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- être capable de travailler en équipe – en binôme

## Compétences techniques

- **Avoir une maîtrise théorique :**
  - Des différents acteurs liés à la technoprévention et leurs missions (Direction générale Sécurité et prévention, Direction Sécurité locale intégrale, ...)
  - De la politique de sécurité intégrale et intégrée
  - Des priorités fédérales en matière de prévention
  - De la présentation de la structure de prévention en Belgique
  - De la présentation du site web de la DG Sécurité et de Prévention: [www.besafe.be](http://www.besafe.be)
  - Du rôle, de la déontologie et des missions du Conseiller en prévention vol
  - Des différents phénomènes: cambriolage, attaque à main armée et vol à l'étalage
  - Des aspects juridiques de la victimisation
  - Du cadre légal lié à la technoprévention en référence au code civil, code pénal, RGPD, loi du 21/03/2018, LFP, loi du 02/10/2017, loi du 20/07/1990 ...
  - Des possibilités de réduction d'impôts

	<b>Appel à candidature CO</b>		
APPEV-GRH-P06-F06	Version : 02	Edition : 03-2023	Page 3/3

- Des types de mesures de sécurisation et caractéristiques
- **Avoir une maîtrise pratique approfondie** pour l'élaboration d'un plan/diagnostic de sécurisation en fonction de l'analyse réalisée pour tout type de bâtiment.
  - Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
  - Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
  - Avoir une communication claire et précise
  - Suivre les modules d'initiation à l'utilisation de la (des) plateforme(s) APPH
  - Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation pour l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance
  - Transmettre des consignes simples et complexes

**(Pré)Sélection :** La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (APPH ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)
- L'expérience (fonction spécifique)
- La complétude du dossier

**Lieu de travail :** Jurbise / Ghlin (déplacements possibles)

**Régime de travail :** fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation ou durant les heures de service F/L022 (personnel police)

### Dépôt des candidatures

**Mode :** uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

**Ouverture de l'offre :** 03/06/2024

**Date limite :** 03/07/2024